



---

**L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre 2019 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mr José DOMINGUEZ, Maire**

**Présents** : M. AUBRY Maurice – M. BAILLON Christian – Mme DE ANTONIO Sandrine – M. DELINOTTE Jean-Charles – M. DEVAUX Eric – M. DOMINGUEZ David – Mme LEBRUN Dominique – Mme PECHEUX Aurore – Mme PIRES Anabela – Mme PRUVOST Danièle.

**Excusés** : M. MANGAS Ismaël.

**Absents** : M. GOULET Stéphane - M. HURLAIN Mickaël.

M. DELINOTTE Jean-Charles est désigné secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibérations :**

- **Décision d'engagement à maintenir affectée pendant au moins 5 ans la salle de la Biesme dans son affectation actuelle.**
- **Décision d'engagement à maintenir affecté pendant au moins 5 ans le local dédié aux vestiaires du stade de football Dominique Vigour dans son affectation actuelle.**
- **Décision d'engagement à maintenir affecté pendant au moins 5 ans l'atelier municipal dans son affectation actuelle.**
- **Autorisations d'occupation du domaine public communal pour implanter deux armoires destinées à la connexion au réseau de la fibre optique et signature de deux conventions.**
- **Propositions de modifications du contrat, du règlement et des tarifs pour la location de la salle de la Biesme.**
- **Propositions de tarifs de location pour les vestiaires sportifs et le terrain multi-activités.**
- **Mise à disposition par convention du verger pédagogique chemin du Roy, au profit de l'école Michèle DROUET.**
- **Mise à disposition par convention du hangar métallique de la Cardine au profit du Comité des Fêtes.**
- **Projet de réhabilitation du local annexe à la mairie.**
- **Décision d'application de pénalités de retard à l'encontre de l'architecte chargé du suivi de la construction de la salle de la Biesme.**

- **Demande de subvention exceptionnelle de l'Association des Anciens Combattants.**

- **Compte Administratif 2018**

**Retrait de la délibération du 18 avril 2019 validant le C.A. 2018 et modification de celui-ci afin d'intégrer le report des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement de l'année 2017.**

- **Budget 2019**

**Par voie de conséquence, retrait de la délibération du 18 avril 2019 affectant les résultats reportés. Nouvelle affectation des résultats après modification du CA 2018.**

**Retrait de la délibération du vote du BP 2019 et Décision Modificative pour reprendre les modifications apportées.**

**Questions diverses :**

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2019 à l'unanimité.**

- **Décision d'engagement à maintenir affecté pendant au moins cinq ans la salle de la Biesme dans son affectation actuelle.**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que cette décision permettrait de bénéficier d'une exonération de la taxe d'aménagement, de la redevance d'archéologie préventive générée par le permis de construire. La salle de la Biesme sera par ailleurs exonérée de la taxe foncière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Décision d'engagement à maintenir affecté pendant au moins cinq ans les vestiaires du stade Dominique Vigour dans son affectation actuelle.**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les vestiaires seront par ailleurs exonérés de la taxe d'aménagement, de la redevance d'archéologie préventive générée par le permis de construire. Les vestiaires seront par ailleurs exonérés de la taxe foncière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Décision d'engagement à maintenir affecté pendant au moins cinq ans l'Atelier Municipal dans son affectation actuelle.**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'atelier municipal sera par ailleurs exonéré de la taxe d'aménagement, de la redevance d'archéologie préventive générée par le permis de construire.

L'atelier municipal sera par ailleurs exonéré de la taxe foncière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Autorisation d'occupation du domaine public communal**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société LOSANGE est chargée du déploiement et de l'exploitation d'un réseau de communications électronique à très haut débit, en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue avec la Région Grand Est.

A cette fin, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'implantation de deux armoires de connexion, l'une au carrefour de la rue Jules Bancelin et de la rue de la Gare, la seconde au carrefour

de la rue Notre Dame et du Chemin du Roy. La redevance à la commune serait fixée à quarante euros pour chacune des armoires. Une convention de mise à disposition du terrain d'implantation sur le domaine public serait établie pour chacune des deux armoires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Proposition de modification du règlement du contrat et des tarifs de location de la Salle de la Biesme**

Il est proposé quelques adaptations à ces documents, essentiellement :

Regroupement de la location de la cuisine et de la vaisselle pour un montant global de cinquante euros.

Précision concernant le montant du forfait de nettoyage de la salle après usage, fixé à soixante euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **Proposition de tarifs de location des vestiaires sportifs et du terrain multi-activités :**

La proposition est adoptée à l'unanimité après ajout de la précision suivante :

« L'utilisation de ces équipements sera gratuite pour les manifestations ouvertes au public, mais payante pour d'éventuelles utilisations privées. »

- **Mise à disposition par convention du verger pédagogique chemin du Roy**

A la demande de l'Ecole Michèle DROUET, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de mettre à disposition le verger pédagogique situé chemin du Roy afin d'y réaliser des actions pédagogiques liées à la nature, notamment aux arbres et à la faune. Une convention de mise à disposition serait établie pour une durée de cinq ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Mise à disposition par convention du hangar métallique de la Cardine.**

Afin de pérenniser les moyens de fonctionnement du Comité des Fêtes, il est proposé d'actualiser et de confirmer la mise à disposition du hangar métallique de la Cardine.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Projet de réhabilitation du local annexe à la mairie.**

Le Maire propose de réhabiliter le local annexe de la mairie, inutilisé depuis la cessation d'activité du Jardin de Fallia.

Ce bâtiment réhabilité, permettrait d'accueillir des groupes d'une vingtaine de personnes, notamment les associations communales. Cela éviterait l'utilisation de la salle communale trop vaste pour de petits groupes et permettrait des économies de fonctionnement, le chauffage notamment. Les travaux à réaliser concerneraient l'isolation du bâtiment, le changement des menuiseries, le revêtement du sol, la pose de radiateurs et éventuellement l'enduit du bâtiment. Madame DE ANTONIO et Madame LEBRUN estiment que l'affectation future de ce bâtiment doit être examinée plus précisément. Elles évoquent notamment la possibilité d'une salle de jeux pour les jeunes.

Monsieur BAILLON estime quant à lui qu'il est sain de réhabiliter un bâtiment plutôt que le laisser se dégrader. Il suggère en conséquence de prévoir les travaux de réhabilitation et de réfléchir à son utilisation ultérieure.

Le Maire propose que la commission de « travaux » soit saisie du projet afin qu'elle formule un avis. Une demande d'autorisation d'urbanisme sera déposée.

La proposition est adoptée par neuf voix pour et deux contre.

- **Pénalités de retard à l'encontre de l'architecte chargé du projet de la salle de la Biesme.**

La trésorière demande à la commune d'appliquer une pénalité d'un montant de mille cinquante-sept euros soixante-six centimes à l'encontre de l'architecte chargé du suivi des travaux de la salle communale, pour un retard dans la transmission d'une facture de l'entreprise BRIZION à la commune, pour mise en paiement.

Le Maire précise que cela n'a pas eu de conséquence sur le déroulement du chantier, que l'entreprise n'a rien demandé et que l'on peut estimer que globalement cette opération est une réussite.

En conséquence il propose de ne pas suivre la proposition de la Trésorière. Les membres du Conseil décident par huit voix pour et trois abstentions de ne pas appliquer la pénalité.

- **Demande de subvention exceptionnelle.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association des Anciens Combattants l'a saisi d'une demande de subvention exceptionnelle pour le remplacement de leur drapeau, en très mauvais état. Le devis présenté s'élève à mille soixante-quinze euros vingt centimes. Une demande de subvention a également été déposée à l'Office National des Anciens Combattants et à la CODECOM.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, compte tenu de la participation de l'Association, notamment de ses porte-drapeaux, à chacune des cérémonies patriotiques organisées par la commune, de contribuer pour deux cent cinquante euros. Les membres du Conseil Municipal se prononce favorablement par dix voix pour et une abstention.

- **Compte administratif 2018 :**

Par suite d'une erreur matérielle, les reports de l'excédent 2017 en Fonctionnement d'un montant de 920 772,54 € et en Investissement d'un montant de 76 082 € n'ont pas été intégrés au CA 2018.

Il est donc nécessaire annuler la délibération N°12 du 18 avril 2019 approuvant le compte administratif 2018 et voter une nouvelle délibération approuvant le compte administratif rectifié.

Les membres du Conseil adoptent ces propositions à l'unanimité.

- **Budget 2019**

Les modifications adoptées sur le CA 2018 imposent de retirer les délibérations du 18 avril 2019 N°13 affectant les résultats 2018 et N°18 approuvant le BP 2019.

En conséquence le conseil municipal est appelé à retirer ces deux délibérations, à affecter les nouveaux résultats et à apporter les corrections qui s'imposent dans le BP 2019 en prenant une décision budgétaire modificative.

Les membres du conseil municipal adopte ces propositions par neuf voix pour et deux voix contre.

- **Questions diverses :**

- **Programme d'entretien routier :**

M.DELINOTTE informe les membres du Conseil Municipal du programme d'entretien des voies intercommunales pour 2019, mais réalisé en 2020, en ECF : rue des Prés, chemin des Houys, Place Germaine Tallois (partiellement).

- **Gestion du réseau potable :**

M. DELINOTTE donne des explications sur la série de fuites sur les canalisations au mois d'août dernier. La cause provient d'un dysfonctionnement d'un surpresseur installé par la SANEF sur le réseau du Syndicat et sur un clapet anti-retour défaillant. Il est à noter que ce type d'installation est interdit par le règlement du Syndicat. Un pré-contentieux est en cours afin d'obtenir un dédommagement.

M. DELINOTTE indique que l'étude diagnostique sur le réseau d'eau se poursuivra après l'implantation de plusieurs vannes indispensables à l'aboutissement de ladite étude. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase que pourront être définies les priorités d'intervention sur le réseau.

Par ailleurs, M. DELINOTTE indique que l'eau distribuée est à nouveau conforme à la réglementation en ce qui concerne le fluor.

- **Cimetière :**

Le second procès-verbal concernant la reprise des sépultures abandonnées est fixé au 20 novembre. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la reprise effective en début d'année.

- **Assainissement individuel :**

Une cinquantaine d'installations a été réalisée, dont les propriétés communales. L'ensemble des bâtiments communaux est maintenant conforme à la réglementation.

- **Bouchons d'amour :**

Un habitant de la commune, collecteur des bouchons souhaite pouvoir disposer d'un lieu de stockage dans un bâtiment communal, en attente de la récupération par l'association.

Il lui sera proposé d'entreposer, en accord avec les agents municipaux, dans le hangar de la Cardine, situé à l'arrière des ateliers municipaux.

- **Inauguration de la Salle de la Biesme :**

Les membres du Conseil estiment judicieux de grouper l'inauguration et les vœux. Les dates possibles sont le 8 janvier ou le 15 janvier 2020.

Séance levée à 20h15  
Le secrétaire de séance  
Jean-Charles DELINOTTE.